

Mandat pour la réalisation de demandes d'information impliquant la communication de données à caractère personnel

Je soussigné,, usager de la Maison départementale des personnes handicapées du Val d'Oise ou MDPH, autorise l'entité ou la personne m'accompagnant,, à réaliser en mon nom auprès de la MDPH du Val d'Oise, les demandes d'information visées ci-dessous, conformément aux dispositions des articles 1984 et suivants du Code civil.

1. Missions

La personne ou l'entité accompagnante s'engage à accomplir, au nom et pour le compte de l'utilisateur, la ou les demande(s) d'information et démarches concernant l'utilisateur.

Les demandes d'information relatives à la santé ou à la situation financière de l'utilisateur sont formellement exclues des missions de la personne ou l'entité accompagnante.

2. Enregistrement et utilisation des données à caractère personnel

La personne ou l'entité accompagnante ne doit collecter et enregistrer que les seules informations strictement nécessaires au regard des demandes susvisées.

La personne ou l'entité accompagnante ne doit utiliser les informations concernant l'utilisateur que pour les seules demandes susvisées.

La personne ou l'entité accompagnante s'engage à supprimer l'ensemble des informations relatives à l'utilisateur lorsqu'elles ne sont plus nécessaires ou à l'issue du mandat.

3. Information et transparence

La personne ou l'entité accompagnante informe l'utilisateur des droits dont il/elle dispose, prévus par les articles 13 à 22 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), et notamment de la possibilité de retirer à tout moment son consentement.

La personne ou l'entité accompagnante doit s'assurer que l'information a été réalisée de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible conformément aux dispositions de l'article 12 du RGPD.

La personne ou l'entité accompagnante doit informer régulièrement l'utilisateur de toutes les actions, objet du mandat, qu'il effectue à sa place.

4. Confidentialité

La personne ou l'entité accompagnante est soumise à une obligation de confidentialité. Elle ne doit en aucun cas divulguer les informations de l'utilisateur à des tiers lorsque cette divulgation n'est pas nécessaire à l'accomplissement des demandes dont il est responsable.

La personne ou l'entité accompagnante enregistre les informations de l'utilisateur de manière sécurisée et notamment prend toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour assurer la sécurité physique et logique de ces données.

5. Durée du mandat

Le présent mandat est accepté et consenti pour la durée nécessaire à l'accomplissement des missions de la personne ou de l'entité accompagnante

Le mandat prend fin lorsque les demandes susvisées ne sont plus nécessaires, ou à tout moment si l'une des parties décide de révoquer le mandat.

6. Responsabilités

La personne ou l'entité accompagnante est tenu d'accomplir le mandat tant qu'il en demeure chargé, et répond des dommages et intérêts qui pourraient résulter de son inexécution conformément à l'article 1991 du Code civil.

7. Signature des parties

Fait à, le

Fait à, le

L'utilisateur MDPH

L'accompagnant ou l'entité accompagnante

Nom Prénom :

Nom Prénom :

Signature :

Signature :